

Enseignement



L'école fondamentale communale de RENDEUX

www.ecolecommunalederendeux.be

direction.ecole@rendeux.be / secretariat.ecole@rendeux.be

084/47.81.00 / 0477/81.04.63

Organisation des classes

L'organisation des groupes classes est réalisée en concertation avec les membres de l'équipe dans le but de trouver la meilleure solution pour les enfants. Des informations importantes doivent nous être communiquées avant de pouvoir envisager les classes. C'est pourquoi nous attendons souvent le mois d'août avant de dévoiler définitivement les groupes-classes.

Des petites classes

Le pouvoir organisateur met l'accent sur la qualité de l'enseignement en privilégiant un encadrement suffisant afin de permettre à chaque enfant de se développer au mieux.

L'apprentissage de la lecture – Notre objectif prioritaire

Un accent particulier est mis sur l'apprentissage de la lecture. La découverte du dictionnaire phonétique se fait à partir de la classe d'accueil. Nous mettons en place des stratégies de lecture dès le plus jeune âge afin de préparer au mieux nos élèves à rentrer en première année primaire.

Grâce au travail effectué en maternelle, les élèves apprennent d'abord le décodage et se perfectionnent jusqu'en deuxième primaire (fin du premier cycle). À partir de la 3^e primaire, on continue à développer des stratégies qui deviennent de plus en plus complexes pour augmenter leur compréhension en lecture. Dans chaque année, des temps de "lecture plaisir" sont organisés. Les écrits proposés sont choisis dans le but de donner du sens à la lecture.

Le plan de pilotage – Un contrat d'objectifs signé avec le Gouvernement

Outre la lecture, domaine dans lequel nous mettons l'accent, l'équipe pédagogique a décidé de mettre un accent particulier sur 3 thématiques dans lesquelles nous développons des compétences et améliorons notre service. Il s'agit de l'accueil des élèves allophones, la diminution des redoublements et les résultats en français. Ces trois thématiques ont été choisies dans celles proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le cycle 5/8

Des concertations sont organisées au sein du cycle 5/8 ans afin de continuer nos efforts pour adoucir le passage de la maternelle vers le primaire. Des ateliers sont organisés plusieurs fois sur l'année sur différents thèmes appréciés par les enfants. Ils permettent de créer des liens de la M3 à la P2. Les titulaires de 1^{re} et 2^e primaire ont à cœur de faire découvrir leur environnement aux élèves de troisième maternelle une période par semaine. Une réunion d'information est organisée avec les parents afin d'expliquer la vie scolaire d'un élève de la section primaire.

Psychomotricité

Ce cours est dispensé dans chaque classe au niveau maternel à raison de deux périodes par semaine. Celles-ci sont attribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le tronc commun

Le tronc commun est un nouveau parcours d'apprentissage qui se déploie de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire. Ses principaux objectifs sont de renforcer la qualité de l'enseignement et de réduire les inégalités scolaires. Il s'agit d'un ensemble de 9 référentiels portant sur les apprentissages de la 1^{re} à la 3^e secondaire, conçus pour offrir un bagage commun et ambitieux de savoirs, de savoir-faire et de compétences. Ces référentiels explicitent clairement et précisement les contenus et attendus d'apprentissage à travailler en classe, tout en respectant la liberté pédagogique des programmes. Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, le tronc commun est mis en œuvre en 1^{re}, 2^e et 3^e année de l'enseignement maternel, et son entrée en vigueur de la 1^{re} primaire à la 3^e secondaire est progressive, avec une pleine mise en place prévue pour 2028-2029.

L'éveil aux langues

Dès l'entrée en maternelle, l'élève est éveillé aux diverses sonorités. Nous faisons découvrir des langues étrangères et des sons méconnus de notre culture pour élargir le champ sonore chez les enfants.

À partir de la troisième primaire, les élèves reçoivent deux périodes de cours de néerlandais. Le néerlandais fait partie des langues modernes enseignées dans le cadre du tronc commun du Pacte pour un Enseignement d'excellence en Belgique. Le référentiel de langue moderne pour le néerlandais couvre les compétences à travailler de la 3^e primaire à la 3^e secondaire. Ces référentiels visent à offrir un bagage commun et ambitieux de savoirs, de savoir-faire et de compétences, tout en facilitant la progression des apprentissages d'une année à l'autre.

Obligation scolaire dès la 3^e maternelle

Dès que votre enfant débute son année scolaire en 3^e maternelle, il est en obligation scolaire. Cela signifie qu'en cas d'absence, il doit rendre un justificatif valable dès son retour et obligatoirement un certificat si son absence est prolongée de plus de deux jours consécutifs.

Lorsque votre enfant atteint 9 ½ jours d'absences non justifiées valablement, la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire doit être informée. Elle peut alors prendre des sanctions.

L'orthographe

Après avoir effectué des recherches et rencontré des personnes ayant travaillé sur le sujet, nous avons décidé de l'aborder différemment depuis la rentrée 2018.

Tout un travail de phonologie est construit en maternelle et est poursuivi dans le cycle inférieur dans le but de préparer les enfants à étudier le lexique en fonction de ce qu'ils entendent. Ils observent la langue au travers de textes variés. Cette méthode d'apprentissage du vocabulaire orthographique de base respecte les études récentes sur les neurosciences.

Nous enseignons la nouvelle orthographe tout en acceptant toujours l'ancienne.

Multimédia

L'établissement sera équipé de tout nouveaux Chromebook afin de faire maîtriser les attendus du numérique de la P3 à la P6.

Nous avons toujours : un local de projection, cinq tableaux interactifs, plusieurs ordinateurs fixes et portables dans les classes avec une connexion internet.

Nous améliorons continuellement nos moyens pour développer au mieux les TICE (les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement).

Un nouvel écran de nouvelle génération a été commandé pour le tester afin de savoir si nous continuons l'investissement dans ce matériel.

Le coenseignement

Il se pratique et se pratiquera davantage dans notre établissement. Il s'agit de gérer des périodes d'apprentissage à plusieurs enseignants. Il a pour objectif d'être plus attentif aux besoins particuliers des enfants et réciproquement d'augmenter leur autonomie.

Baptême de l'air

Celui-ci s'adresse à nos aînés qui s'apprêtent à "s'envoler" vers le secondaire. Vous verrez le Cessna tourner au-dessus de l'école ou de vos maisons prochainement (le 3 juillet si la météo le permet). Le vol aller-retour Saint-Hubert-Rendez dure environ 30 minutes.

Et l'année prochaine... ?

Nous remplissons les conditions pour organiser un DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation pour les primo-arrivants) en 2025-2026. De plus, une aide supplémentaire sera organisée pour les élèves allophones, mais aussi pour ceux qui présentent des difficultés en français.

En ce qui concerne les autres classes, nous en organiserons une par année. Comme d'habitude, nous faisons le maximum pour diminuer la taille des groupes-classes et mettre un encadrement nécessaire au bon développement de chaque enfant.

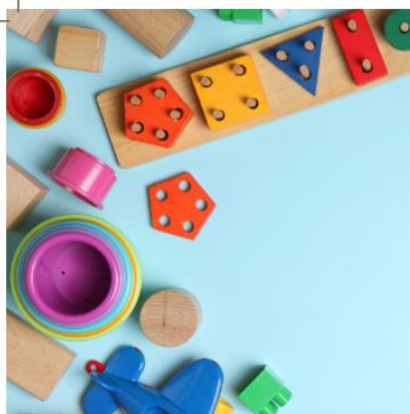
Informations générales

Retour des cours de natation

Les cours de piscine seront de retour dès la troisième maternelle jusqu'en 6^e primaire à raison de deux périodes par quinzaine.

La gratuité scolaire

- En maternelle



Une difficulté ? Une solution !

Ils sont là pour vous aider :

- un contact avec la direction ;
- l'association de parents ou leurs fédérations FAPEO & UFAPEC ;
- le conseil de participation ;
- le personnel de l'administration FWB : gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

On ne peut pas refuser l'inscription d'un enfant ou l'exclure de l'école pour des problèmes de paiement.

La gratuité scolaire est inscrite au chapitre II à l'article 17.2-1 du Code de l'enseignement.

Plus d'infos ?

www.enseignement.be

Gratuité



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
www.fwb-b.be - 0800 20 000
Administration générale
de l'Enseignement
Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles

Éditrice responsable : Lise-Anne HANSE,
Administratrice générale de l'Enseignement,
Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles

Ce qui doit vous être transmis et expliqué :

- un document qui reprend toutes les informations concernant la gratuité scolaire ;
- une estimation des frais scolaires que vous aurez à payer pour l'année ;
- des décomptes périodiques.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

PACTE ENSEIGNEMENT
EXCELLENCE

Apprendre et grandir à l'école maternelle ?

C'EST GRATUIT POUR TOUS !



LA GRATUITÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE



L'école peut vous demander :

de payer :



le prix d'entrée à la piscine et celui du déplacement ;



45,75 euros maximum (en 2021) pour les activités culturelles et sportives ;



101,67 euros maximum (en 2021) pour l'ensemble des séjours avec nuitée de la première à la troisième maternelle.



L'école doit fournir :



un cahier de communication (une farde, un carnet, un journal de classe...) ;



le matériel et les jeux qui sont utilisés dans les activités de classe ;



le logo de l'école s'il doit être apposé sur une tenue.



d'apporter :

un cartable et un plumier vides ;



une tenue pour la psychomotricité ou pour la piscine ;



les langes, les mouchoirs ;



les repas et collations de votre enfant.



L'école ne peut pas vous imposer :



d'acheter du matériel, les ingrédients d'une recette, une collation ;



d'acheter un vêtement à l'école ou dans un magasin qu'elle choisit ;



de verser toute autre somme d'argent relative aux frais scolaires.

- En primaire (gratuité subventionnée et imposée par la FWB jusqu'en 3^e primaire)



L'école ne peut pas vous imposer :

- d'acheter du matériel, les ingrédients d'une recette, une collation, un livre, un manuel, un livret ;
- d'acheter un vêtement à l'école ou dans un magasin qu'elle choisit ;
- de verser toute autre somme d'argent relatives aux frais scolaires.



L'école doit fournir :

- toutes les fournitures scolaires nécessaires aux apprentissages de votre enfant en classe (cahiers, crayons, latte, gomme...) ;
- le matériel et les jeux qui sont utilisés dans les activités de classe ;
- toute tenue qu'elle rend obligatoire.



L'école peut vous demander :

de payer :

- le prix d'entrée à la piscine et celui du déplacement ;
- les frais d'activités culturelles et sportives ;
- les frais des séjours pédagogiques avec nuitées ;
- de manière facultative, les frais des manuels scolaires et des livrets.

d'apporter :

- un cartable et un plumier vides ;
- une tenue pour les activités sportives ou pour la piscine ;
- les repas et collations de votre enfant



L'école doit transmettre et expliquer :

- un document qui reprend toutes les informations concernant la gratuité scolaire, les frais autorisés, facultatifs et interdits ;
- une estimation des frais scolaires que vous aurez à payer pour l'année ;
- les décomptes périodiques.



Une difficulté ?

La direction, les associations de parents ou leurs fédérations, le conseil de participation, le personnel de l'administration de la FWB sont là pour vous aider !

gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

L'école ne peut pas refuser l'inscription d'un élève ou l'exclure pour une raison liée au paiement des frais scolaires. Votre enfant ne peut pas être impliqué dans le paiement des frais scolaires, c'est une affaire d'adultes.

Plus d'infos :

www.pactepourunenseignedexcellence.be
www.enseignement.be



Changement du calendrier scolaire

Rentrée scolaire	lundi 25 aout 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l' Armistice	le mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1 mars 2025

Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril 2026 au Dimanche 10 mai 2026 NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

Cadre et commodités

Située dans un cadre verdoyant au cœur de la commune, l'école est entourée d'une immense cour de récréation super équipée, d'un espace naturel en constant développement, d'un terrain de football, d'un vaste parking tout rénové, d'un parking couvert pour vélos, d'un arrêt de bus, d'une crèche, d'un terrain multisports couvert, d'une pharmacie, d'un cabinet médical, d'un petit marché de produits locaux tous les jeudis.

Des espaces aménagés

Nos espaces extérieurs sont délimités par différentes zones. On appelle cela « cour de récréation régulée ». Chaque zone est dédiée à des jeux différents pour permettre à chacun de trouver sa place. Principalement, trois parties : zone calme, zone jeux libres et danse et zone jeu avec ballon.

De plus, en maternelle, un nouveau module vient d'être installé pour la plus grande joie des enfants.

En primaire, grâce à un don chaleureux du club de badminton de La Roche-en-Ardenne, nous avons installé un mur d'escalade horizontal.

Des repas chauds de qualité

En collaboration avec les membres du personnel des cuisines du CPAS, nous pouvons être fiers de servir des repas élaborés avec une diététicienne et respectant une charte de qualité (Greendeals). Chaque fin de mois, le menu est envoyé aux parents qui peuvent réserver via une application sur leur téléphone mobile ou une plateforme.

Quatre bus desservent notre école.

L135 La Roche-Halleux-Rendeux	L136 La Roche-Cielle-Rendeux	L137 La Roche-Hodister-Rendeux	L134 Wy-Amonines-Trinal-Rendeux
La Roche Athénée	La Roche Athénée	La Roche Athénée	Wy
Vecpré Queue de Vache	Cielle	Jupille	Beffe Église
Halleux	Marcouray Église	Warizy	Bois D'ARlogne Village de Vacances
Gênes Centre	Marcourt Pont	Hodister	Devantave Église
Chéoux	Ronzon	Rendeux Haut Église	Blier Val d'Aisne
Waharday	La Golette	Rendeux École Communale	Amonines route de Beffe/école
Rendeux École Communale	Rendeux Haut Église		Magoster Chapelle
Rendeux Haut Église	Rendeux École Communale		Beffe Église

Trinal Centre
Werpin Église
Rendeux rue Chetenne
Rendeux Haut Église
Rendeux École Communale

Horaires et informations : www.tec.be et 061/53.10.00

Ces quatre bus s'arrêtent dans une zone sécurisée à proximité de l'école où un membre de l'équipe éducative accompagne les enfants pour les amener dans le bâtiment scolaire.

Gratuité des transports scolaires

Pour bénéficier de cette gratuité, il faut que chaque enfant de 6 ans et plus possède une carte MOBIB délivrée par le service commercial TEC de Marloie. N'oubliez pas de prendre une photo. Sans celui-ci, les trajets sont payants !

À partir de 12 ans, chaque trajet est payant. Il faut alors se rendre à un bureau TEC ou sur infotec.be pour y acheter un titre de transport (unitaire, multiparcours ou abonnement).

Nous vous conseillons de prendre cette carte, car nous profitons de ce service lors de nos sorties scolaires qui peuvent se faire avec un bus de ligne.

Et si vous découvriez tout cela en photos...

Et si vous souhaitez venir découvrir notre école de plus près :

“Visites et inscriptions”

Si vous souhaitez visiter l'école pendant les vacances, obtenir des renseignements, inscrire un enfant, **la direction se tiendra à votre disposition du 7 juillet jusqu'au 11 juillet et à partir du 18 août sur rendez-vous.**

N'oubliez pas de nous rendre une petite visite sur notre site pour avoir un aperçu des activités :

www.ecolecommunalederendeux.be

Vous pouvez contacter Monsieur Boutay pour toute information ou pour convenir d'un rendez-vous :

- ✓ 0477/81.04.63 (n'hésitez pas à laisser un message vocal du 12/07 au 17/08)
- ✓ direction.ecole@rendeux.be

